

Préparation AG 2024–2025

Intervention du Président

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Chers amis,

Comme vous le savez, notre Assemblée générale se déroulera le 16 octobre 2024. Je rappelle que les membres constituant l'assemblée générale du Comité départemental sont les 10 clubs du département actuellement affiliés à la FFRS. Ce sont eux seuls qui sont chargés d'élire les membres du Comité directeur pour une durée de 4 ans. Ce nouveau Codir sera chargé d'assurer le fonctionnement de cette instance départementale et de représenter le CODERS et la FFRS.

À l'heure actuelle, un seul et unique adhérent s'est porté volontaire pour rejoindre le Comité directeur.

Sans commentaire.

Mais une remarque importante :

Si le nombre de candidats se trouve toujours à ce niveau lors de l'Assemblée générale, le CODERS n'existera plus et ne sera donc plus en mesure d'assurer ses responsabilités statutaires. Les conséquences en seraient importantes : le CODERS sera mis en sommeil mais l'expérience prouve que dans la plupart des cas un CODERS mis en sommeil ne se réveille plus !

Maintenant je vais m'adresser bien sûr à vous les dirigeants bénévoles, toujours disponibles, mais également et surtout à tous les Présidents de clubs :

Mesdames et Messieurs les Présidents je vous invite solennellement à faire preuve de solidarité, à prendre conscience de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et à prendre les responsabilités qui sont les vôtres, sans vous rien ne peut se faire.

NOUS SOMMES VOS MANDATAIRES !

Avant tout, il me paraît bon de rappeler quelques règles élémentaires que vous connaissez parfaitement : une association de la Retraite sportive ne peut fonctionner sans l'existence d'un Comité directeur composé au minimum d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et souvent d'un référent formation, d'un responsable de matériel... Vous connaissez les missions du CODERS : la plus importante concerne l'exécution des dépenses de formation. En l'absence d'un président élu conformément aux dispositions statutaires, plus rien ne peut fonctionner en matière financière. En effet, encore une fois, le président est le seul et unique titulaire du compte bancaire de l'association qu'il représente, personne d'autre que lui ne peut légalement autoriser une dépense. À l'issue de chaque assemblée générale électorale le procès-verbal sur lequel figure expressément et nominativement la composition du Bureau et du Comité directeur est envoyé à la préfecture pour approbation, ensuite ce document est transmis à la banque. Sans ce document la banque refuse systématiquement tout fonctionnement du compte bancaire, c'est pourquoi le président donne délégation de signature à certaines personnes, notamment au trésorier (et trésorier adjoint ou autre dirigeant). Depuis quelques mois les différentes agences bancaires ont reçu des directives d'application stricte de ces dispositions et aucune dérogation ne peut-être attendue.

Ainsi donc, à défaut de Comité directeur, aucune dépense ou recette ne pourra être effectuée à l'issue d'une Assemblée générale électorale **infructueuse**. Les conséquences seraient importantes : comme aucun budget prévisionnel 2024–2025 n'aura été présenté, tout stage de formation prévu et non payé avant l'assemblée générale sera à la charge du club d'appartenance du stagiaire quelle que soit la date d'exécution de ce stage. Ensuite il

appartiendra au club d'inscrire directement ses candidats aux différents stages sans passer par la référente départementale (elle n'existera plus). Certains clubs n'ont pas de référent formation, comment vont-ils faire ? Les clubs devront en outre assurer, selon des modalités à négocier avec le CODERS, le paiement de leurs engagements juridiques passés et futurs. D'autres problèmes risquent de se présenter, par exemple un local pour la gestion du matériel a été pris en location, il doit être payé mensuellement. Que se passera-t-il si pendant plusieurs mois le propriétaire ne reçoit pas le paiement attendu ? Enfin que deviendra le patrimoine (financier et matériel) du CODERS, etc.

Ce serait une **situation inédite, délicate pour ne pas dire grave.**

Mesdames et Messieurs les Présidents ce n'est pas ce que vous voulez, nous non plus, donc nous devons réagir ensemble rapidement et efficacement.

Il y a 15 ans que nous travaillons ensemble dans une ambiance de réelle efficacité basée sur la solidarité, la confiance et le bénévolat voire l'amitié : il est impensable que tout s'arrête.

Je l'ai dit tout à l'heure : il en va de la responsabilité des présidents qui vont élire leurs représentants. Aujourd'hui nous sommes 1 530 adhérents, il nous faut absolument assez de candidats pour constituer le Bureau et assurer les différentes fonctions.

Tout d'abord un Président : ma décision est prise, sous la pression de beaucoup d'entre vous, je me porte volontaire pour poursuivre les fonctions que j'ai exercées depuis de nombreuses années. Je le ferai comme je l'ai toujours fait avec foi, dynamisme, respect des règles fondamentales de notre fédération et dans l'intérêt général tant que ma santé physique et mes capacités intellectuelles me le permettront.

Mais il faut absolument au minimum : une ou un trésorier, une ou un secrétaire, une ou un référent formation et une ou un responsable du matériel.

Chers Présidents il est de votre devoir de contribuer à la gestion de **votre** CODERS ce n'est pas toujours simple de trouver des bénévoles pour assurer des responsabilités, je le sais, mais sachez être persuasifs, convaincants, surtout n'hésitez pas à rassurer vos candidats : ils seront accompagnés, surtout ceux qui prendront des responsabilités importantes, par des dirigeants sortants très expérimentés.

C'est pourquoi je demande donc exceptionnellement à chaque Président de club de présenter au moins 2 candidats.

Les demandes présentées par des clubs qui ne seraient pas représentés au Comité départemental pourraient ne plus être traitées par le CODERS.

Vous trouverez en pièce jointe un formulaire de candidature pour les bénévoles qui accepteront de rejoindre le CODERS à remplir et à transmettre à l'adresse indiquée avant le 10 octobre 2024.

Je sais qu'une fois de plus je peux compter sur vous. C'est sur un message d'espoir que je termine mon intervention en vous invitant Mesdames et Messieurs les Présidents à être tous présents à l'Assemblée générale électorale du Comité départemental qui se tiendra le 16 octobre 2024 à partir de 9h30 salle Martin Luther King de Montrapon à Besançon. L'absence de majorité compromettrait les résultats du vote.

Merci d'avance.

Claude GADY Président du CODERS-25 (répondre sur : cgady@sfr.fr)

Meilleures salutations,

Claude GADY